

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N°2024.00451

PROGRAMME D'ÉCRANS ANTI-BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ET DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JOUVE,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER,
M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE
M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024

PROGRAMME D'ECRANS ANTI-BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ET DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Afin de résorber les points noirs du bruit du réseau routier national, l'État, en partenariat avec Saint-Etienne Métropole, porte la réalisation d'un programme de murs anti-bruit sur le territoire de la Métropole.

La première partie de ce programme, inscrit dans l'enveloppe de 3 M € prévue au Contrat de Plan État Région (CPER) 2015-2020 pour la mise en œuvre des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) du réseau routier national, a permis la réalisation de trois écrans anti-bruit identifiés comme prioritaires : deux à Saint-Etienne dans le quartier de la Rivière et un au Chambon-Feugerolles. En outre, il avait été décidé d'approfondir les études en vue de la réalisation de cinq nouveaux ouvrages sur ces communes ainsi que sur celle de La Ricamarie.

Ces études ont permis de valider la possibilité de réaliser quatre nouveaux écrans : un à Saint-Etienne dans le quartier de Solaure, deux au Chambon-Feugerolles à proximité de la rue Jean-Jaurès et un à La Ricamarie à proximité de la rue des Martyrs de la Résistance.

Par convention en date du 22 décembre 2023, conformément à l'article L2422-12 du code de la commande publique, l'État a délégué à Saint-Étienne Métropole la maîtrise d'ouvrage des travaux de ces quatre écrans anti-bruit le long de la RN88. L'enveloppe financière prévue pour cette opération est de 3 M € avec la clé de répartition de 2/3 pour l'État (Fonds MobiLYSE) et 1/3 pour la collectivité.

Les prestations de maîtrise d'œuvre de l'opération avaient fait l'objet d'un groupement de commande et d'un protocole d'accord signés en 2020 entre Saint-Étienne Métropole et l'État. Ce protocole d'accord prévoyait que l'État assure la maîtrise d'ouvrage et le financement des missions de maîtrise d'œuvre des quatre écrans anti-bruit de cette seconde phase du programme. Ces éléments ont été repris dans la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée le 22 décembre 2023.

L'avenant n°1 à la convention objet de la présente délibération permet d'acter les modalités de transfert du marché de maîtrise d'œuvre de l'État et des charges associées à Saint-Etienne Métropole. Saint-Etienne Métropole assurera ainsi la pleine maîtrise d'ouvrage de l'opération garantissant une meilleure fluidité avec les différents prestataires ainsi que le respect des délais impartis.

La répartition des dépenses effectives respectant la règle de 2/3 pour l'État et 1/3 pour la collectivité n'est pas modifiée par la conclusion de l'avenant.

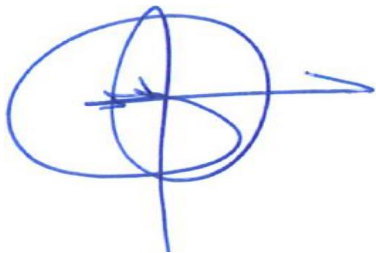
Cet avenant permet également d'actualiser les délais de réalisation de l'opération et de fixer les modalités de réception et de remise des ouvrages réalisés par Saint-Etienne Métropole auprès de l'État.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'État à Saint-Etienne Métropole pour la réalisation des travaux des quatre écrans anti-bruit identifiés dans le rapport;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'État à Saint-Etienne Métropole pour la réalisation des travaux des quatre écrans anti-bruit ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées aux exercices 2024 et suivants, à l'opération 999 compte 458122 destination Ecrans ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues aux exercices 2024 et suivants, à l'opération 999 compte 458222 destination Ecrans.**

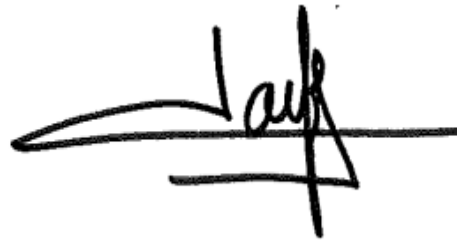
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice- Présidente



Sylvie FAYOLLE